



RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230525-D007162H-DE

Publié le : 02/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°3), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°3), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°3), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°8), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n°17), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse, à partir de la question n°9 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Yannick POUJET (à partir de la question n°4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°5), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse).

Secrétaire :

Mme Elise AEBISCHER

Étaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Sylvie WANLIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°9), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°17), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY (de la question n°3 à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°21), Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à partir de la question n°17), Mme Laurence MULOT à M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°17).

OBJET : 14 - Direction Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux 2023

Délibération n° 2023/007162

Direction Maîtrise de l'Energie – Programme de travaux 2023

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	10/05/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le budget de la Direction de la Maîtrise de l'Energie est consacré aux tranches annuelles (TA) de travaux sur les équipements énergétiques municipaux (remplacement et modernisation) et sur l'utilisation des énergies renouvelables, ainsi qu'à des actions spécifiques visant les économies d'énergie.

Le programme 2023 poursuit la bascule vers les énergies renouvelables chaque fois que les conditions techniques le permettent. Electricité photovoltaïque et chauffage biomasse vont ainsi continuer à contribuer à la relocalisation et décarbonation de la production d'énergie.

Une enveloppe de 100 000 € abonde en outre la TA DME pour permettre la réalisation d'opérations nouvelles, notamment la mise en place d'une chaufferie au bois sur l'école et la salle de quartier de Montboucons.

Le budget 2023 consacré aux tranches annuelles de travaux engagés par la Direction de la Maîtrise de l'Energie a été arrêté à la somme de 820 257 €.

I - Contexte

Le programme a pour objectif d'assurer la continuité de service des installations de chauffage ou électriques avec l'amélioration des performances techniques ayant pour effet immédiat la réduction des consommations d'énergie, des coûts de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre. Il porte sur la modernisation des moyens de production et de distribution de chauffage des équipements communaux exploités par la collectivité, tout en intégrant les opérations réglementaires.

II - Un parc d'équipements énergétiques en croissance et qui se complexifie

La Direction Maitrise de l'Energie gère un parc de 200 chaufferies dont 11 chaudières biomasse et 130 chaudières individuelles et une vingtaine d'installations solaires, ainsi qu'un parc de 45 équipements de froid climatisation et installations de froid dédiées au process (patinoire et cuisine centrale).

La durée de vie moyenne d'une chaudière est d'environ 20 ans, mais en baisse, du fait du remplacement d'équipements d'ancienne génération robustes, mais fortement consommatrices par des chaudières à haut rendement ou à condensation plus performantes, mais globalement plus fragiles.

Aujourd'hui, l'âge moyen du parc de chaudière est de 16 ans pour les chaudières collectives et 14 ans pour les chaudières individuelles. Une dizaine de chaufferies date encore d'avant 1999, elles devront être rénovées d'ici 3 à 5 ans.

III - Modernisation et économies d'énergie

Un remplacement de chaudière par une plus récente accompagnée d'une optimisation de fonctionnement (ajustement des programmations, modification des circuits...) entraîne une réduction de 20 à 25% de la consommation d'énergie. Ainsi ces 3 dernières années, 19 chaudières collectives ont été remplacées.

IV - Energie renouvelable

Avec le projet de schéma directeur du chauffage urbain de GBM, une dizaine de bâtiments municipaux pourraient être raccordés à moyen terme à une source thermique à 70 ou 80 % d'origine renouvelable pour près de 5 000MWh soit 15% de la consommation totale de chauffage. D'ici là, en dehors des zones de développement potentielles des réseaux, la Ville poursuivra l'étude et l'installation de chaudières biomasse ou géothermique partout où cela sera pertinent.

A noter que le développement du solaire photovoltaïque a un budget hors TA qui est inscrit dans la PPIF 2022-2028 « Travaux d'économies d'énergie ».

• Travaux de modernisation et entretien des équipements liés à la GTC	101 000 €
Remplacement des automates classiques	5 000 €
Remplacement d'onduleurs	20 000 €
Modernisation de la GTC	76 000 €
• Remplacement, modernisation et entretien de système de chauffage classique	207 000 €
Chaudières murales	10 000 €
Aérothermes Atelier décor	30 000 €
Fournitures pour entretien	167 000 €
• Remplacement et modernisation de système de chauffage par ENR ou de récupération énergie fatale	210 000 €
Chaufferies bois (Salle des manèges et Ecole Montboucons)	195 000 €
Productions ECS (Mdq Velotte et GS Granvelle)	15 000 €
• Optimisation et travaux d'économies d'énergies	125 437 €
Remplacement pompes	85 000 €
Calorifuge	40 437 €
• Etudes de faisabilité pour travaux 2024	156 820 €
Traitement Air (Palais des sports, Mallarmé)	45 000 €
ENR (Planoise solaire – réseau chaleur ...)	107 500 €
Piscine Patinoire Lafayette	4 320 €
• Précarité énergétique (petits matériels et petits travaux)	20 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux de la Direction de la Maîtrise de l'Energie,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de Grand Besançon Métropole, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2023, la ville s'engageant à prendre en charge les financements non-acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT